



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 84731

### Texte de la question

M. Guy Geoffroy attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur la situation des communes dont les biens ont été dégradés lors des actes de vandalisme commis en novembre dernier. Certaines sociétés d'assurance, sollicitée par les collectivités territoriales concernées, ont engagée des procédures visant à ce que l'État prenne en charge, au moins pour partie, le coût des réparations. Or, dans l'attente d'une décision qui irait en ce sens et qui nécessiterait le recours à une expertise contradictoire, toute intervention de réhabilitations ou de reconstructions des équipements sinistrés est difficile à mener. Dans ces conditions, les équipements dégradés, sportifs ou éducatifs, sont donc bien souvent partiellement inutilisables. Aussi, il lui demande quelle est la position du Gouvernement face à cette sollicitation des assureurs des collectivités territoriales touchées par ces violences.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guy Geoffroy](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84731

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 829